

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL234

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE 11

A l'alinéa 7, substituer aux mots : « mentionné à », les mots : « conclu en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.